

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015
19H00.**

Présents : M. Michel COLLETTE, Maire, M Eric BARRUET, M Denis MESSIO, M Philippe POULAIN, M Bruno PUIS, M Médéric PARROT, M Jean-Pierre WRZOCHOL, (arrivé après l'approbation du PV), Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE, Mme Nadège ROELENS, Mme Odile CORDIER, Mme Michelle CHAMBRELENT, Mme Isabelle FORTE, Mme Nicole DIMINO, Mme Christine NEIVA TORRES.

Absents excusés : - M François LAURENT ayant donné procuration à M Eric BARRUET.

A été nommé secrétaire : M Eric BARRUET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015.

DELIBERATIONS :

- Construction d'une mairie/médiathèque.
- Projet de révision du PLU.
- Fusion des syndicats d'électricité.
- Pass loisirs et seniors.
- Création d'emploi d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.
- Classement sonore de la RD 1017.
- Indemnités des trésoriers de Liancourt.
- Classement international des marais de Sacy.
- Rétrocession de 3 impasses dans le domaine public.

Questions diverses :

- Rapport sur l'eau et l'assainissement.

Questions diverses :

- Rapport eau/assainissement. (Point reporté).
- Projet mairie/médiathèque.

APPROBATION DU P V DU 12 OCTOBRE 2015

Le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2015 est adopté à la majorité.

Vote pour : 13.

Abstention : 1.

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE/MEDIATHEQUE (délibération 01-14/12/15)

Au préalable à la présentation du projet, Monsieur le Maire rappelle qu'une étude sur la situation financière de la collectivité a été réalisée par l'Union des Maire de l'Oise (UMO) à la demande du bureau municipal.

Les conclusions ont été présentées par le Directeur de l'UMO à l'ensemble des élus, celles-ci ont démontré une gestion saine et rigoureuse depuis de nombreuses années et que la situation financière actuelle, permet la concrétisation du projet de construction sans aucune difficulté. Présentation par Monsieur MUSEAU (ADTO) des plans, de l'échéancier et des dépenses prévisionnels du projet.

- 982 472 € H.T (base des travaux hors travaux supplémentaires, contrôles, maîtrise d'œuvre)
- Coût total des travaux estimés : 1 308 025 € H.T tout compris.

Subventions attendues :

- Conseil Départemental : 432 004 €
- DRAC : 382 439 €
- A la charge de la commune : 493 582 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet présenté et de valider le montant des travaux de base.

Vote pour : 13.

Abstention : 2.

PLAN LOCAL D'URBANISME (délibération 02-14/12/2015, 03-14/12/2015 et 04-14/12/2015)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les objectifs de la révision (loi Alur) et donne lecture du rajout à faire à la délibération du 19 mars dernier.

Vote pour : 15.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est également nécessaire de délibérer sur le bilan de concertation. Le travail a été effectué en commission, une réunion publique a eu lieu et un cahier de remarques a été mis à la disposition des riverains.

Vote pour : 15

Délibération pour l'arrêt du projet et envoi aux différents organismes, cette consultation dure trois mois, il sera nécessaire, après consultation, de délibérer à nouveau pour l'arrêt définitif.

Vote pour : 15

FUSION DES SYNDICATS D'ELECTRICITE (délibération 05-14/12/2015)

Monsieur Denis MESSIO prend la parole concernant la fusion des syndicats d'électricité. Le SEZEO regroupe aujourd'hui 12 syndicats, ce qui permet de pouvoir prétendre au versement du FACE et de la R2.

Entre 2016 et 2020, une nouvelle fusion devrait être faite pour faire partie du S.E 60, soit un seul syndicat dans l'Oise.

Les membres des conseils municipaux doivent se prononcer aujourd'hui sur la fusion des trois syndicats de l'Oise en un seul.

Opposition à la fusion des trois syndicats d'électricité

Vote pour : 15.

PASS LOISIRS ET PASS SENIOR (délibération 06-14/12/2015)

Monsieur Eric BARRUET fait un compte rendu des demandes collectées (sous réserve des justificatifs manquants à ce jour) et informe que :

- 113 jeunes (74 familles) dont 28 inscrits dans des associations extérieures ont bénéficié du pass loisirs.
- 37 personnes ont bénéficié du pass séniors.
-

Le coût représente :

- Pass loisirs	: 1 650 €
- Passe séniors	: <u>585 €</u>
Total	: 2 235 €

Versement des pass aux différentes associations.

Vote pour : 15.

CREATION D'EMPLOI D'UN ADJOINT DU PATRIMOINE 1^{ère} CLASSE (délibération 07-14/12/2015)

Monsieur le Maire relate l'historique du fonctionnement de la médiathèque municipale et propose la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016. Les formalités de recrutement ont été définies avec le centre de gestion.

Vote pour : 14.

Abstention : 1.

CLASSEMENT SONORE DE LA RD 1017 (délibération 08-14/12/2015)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a établi un classement sonore (de 1 très sonore 300 m à 5 faiblement sonore 10 m) sur les routes de plus de 5 000 véhicules/jour. Notre commune est concernée pour la RD 1017 dont le classement est situé entre 3 et 4 suivant l'entrée ou la sortie de la commune. Les membres du Conseil Municipal doivent émettre un avis.

Ceux-ci estiment ne pas avoir assez d'élément et de connaissance sur ce dossier.

Abstention : 15.

INDEMNITES DES TRESORIERES (délibération 09-14/12/2015)

Comme à chaque mutation de Trésorier, les membres du Conseil Municipal sont sollicités pour le versement de l'indemnité. Si celle-ci est versée, elle doit l'être au prorata du temps passé, pour l'année 2015, Monsieur HELLEN ayant quitté ses fonctions, il est proposé de versé :

125,34 € pour 100 j à Mme TELLIER DELATTRE.

220, 65 € pour 180 j à M. Ernest FERNAND.

Vote pour : 15.

CLASSEMENT INTERNATIONAL DES MARAIS DE SACY (délibération 10-14/12/2015)

La convention RAMSAR (label de reconnaissance de l'importance mondiale des zones humides mais pas d'une protection réglementaire), qui existe depuis 1971 regroupe 168 pays. Les marais de Sacy ont la possibilité d'être inscrits dans cette labellisation, le conseil syndical demande aux conseils municipaux concernés de se prononcer.

Vote pour : 15.

RETROCESSION DE 3 IMPASSES DANS LE DOMAINE PUBLIC (délibération 11-14/12/2015)

Monsieur le Maire propose la rétrocession des 3 impasses ci-dessous dans le domaine public pour l'euro symbolique. Il propose également que les frais soient pris en charge par la commune. Il a contacté le notaire de Sacy-le-Grand qui estime les frais notariés à environ 1 000 €

- Impasse du Petit Pré.
- Impasse du Clos des Chapeaux.
- Impasse du Lavoir.

Vote pour : 15.

VIREMENT DE CREDITS (délibération 12-14/12/2015)

Monsieur le Maire signale qu'un virement de crédits est nécessaire pour régulariser un titre émis auprès de la CCPOH en 2014 et pour lequel il convient de faire une annulation partielle. Il propose :

- Article 673 : + 1 120 €.
- Article 022 : - 1 120 €

Vote pour : 15.

Monsieur Philippe POULAIN commente sur le rapport eau/assainissement et rapporte des éléments relatifs au syndicat et à notre commune plus particulièrement.

Monsieur Jean-Pierre WRZSCHOL souhaite obtenir une précision sur la participation des élus à sa commission d'urbanisme.

Il est rappelé que les convocations sont adressées uniquement aux élus siégeant à celle-ci, un élu qui désire y participer devra être inscrit pour recevoir une convocation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h56.

Michel COLLETTE	Eric BARRUET	Denis MESSIO	M-Claire VERCRUYSSSE	Nadège ROELENIS
François LAURENT	Odile CORDIER	Médéric PARROT	Michelle CHAMBRELENT	Isabelle FORTE
Pouvoir à Eric BARRUET				
Nicole DIMINO	Philippe POULAIN	Bruno PUIS	Jean-Pierre WRZSCHOL	Christine NEIVA TORRES

